

## COMMUNE DU LAVANDOU

### PUBLICITE A.O.T. FOOD-TRUCKS

#### 1/ COLLECTIVITE PROPRIETAIRE DES EMPLACEMENTS

Commune du Lavandou, Hôtel de Ville, place Ernest Reyer – 83980 LE LAVANDOU – Tél : 04.94.05.15.72  
– Fax : 04.94.71.55.25

#### 2/ OBJET DE LA CONSULTATION

Autorisation d'Occupation Temporaire (A.O.T.) située sur le parking communal du cinéma « Le Grand Bleu » du Lavandou, sis Avenue de la Baou – parcelle cadastrée section BV n°237, en vue de l'implantation et l'exploitation de 2 Food-Trucks de type camion de restauration ambulante sur la Commune du Lavandou.

#### 3/ MODE DE PASSATION

- Procédure de publicité préalable à la conclusion d'une A.O.T. de nature à permettre la manifestation d'un intérêt pertinent, en application de l'article L.2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.
- Publicité faite sur le site internet de la Ville et par parution d'un avis de publicité dans un journal d'annonces légales.
- Il ne s'agit ni d'un marché public, ni d'une concession de service public.
- La Commune se réserve le droit de procéder ou pas à une phase de négociation de l'offre.

#### 4/ CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DES PRESTATIONS

- Ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017
- Articles L.2122-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques

L'exploitation de Food-Trucks sur 2 emplacements du parking communal du Cinéma se traduira par des obligations fixées par arrêté municipal.

Le bénéficiaire de l'autorisation d'occupation temporaire assumera, à ses risques et périls, l'activité susmentionnée et se rémunérera sur les recettes d'exploitation perçues auprès des usagers.

#### 5/ EMPLACEMENTS ET DUREE

La Commune met à disposition 2 emplacements d'une surface de 20 m<sup>2</sup> pour une exploitation d'une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023.

#### 6/ REDEVANCE

En contrepartie de la mise à disposition d'un emplacement du domaine communal pour l'exploitation d'un Food-Truck, l'exploitant devra s'acquitter auprès de la Commune du Lavandou, d'une redevance dont il proposera le montant en fonction d'un seuil minimum fixé par le conseil municipal, à savoir :- 4 400,00 € (quatre mille quatre cents euro), pour une exploitation annuelle.

#### 7/ RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation est mis à gratuitement à disposition par téléchargement sur le site de la Ville <https://le-lavandou.fr> ou disponible sur demande par courrier, fax ou mail ([secretariat.dgs@le-lavandou.fr](mailto:secretariat.dgs@le-lavandou.fr)) ou par retrait d'une version "papier" au secrétariat de la Direction Générale de la Mairie (2<sup>ème</sup> étage) aux heures ouvrables.

#### 8/ CONTENU ET MODALITES DU DEPOT DES SOUMISSIONS

Le candidat fournira toutes les pièces énumérées dans le dossier de consultation.  
Tous les documents seront impérativement rédigés en langue française.

Les plis contenant les candidatures seront à envoyer en recommandé avec accusé de réception, ou à déposer contre récépissé à l'adresse suivante :

**Mairie du Lavandou**  
**Direction Générale des Services**  
**Hôtel de Ville**  
**Place Ernest Reyer**  
**83980 LE LAVANDOU**

Les dépôts dématérialisés ne sont pas autorisés.

Les candidats pourront visiter le site sur demande, en prenant contact au 04 94 05 15 72 ou par mail ([secretariat.dgs@le-lavandou.fr](mailto:secretariat.dgs@le-lavandou.fr)).

#### **9/ CRITERES D'ATTRIBUTION DE L'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC**

Pour l'évaluation, le classement et la sélection des offres, les critères ci-après seront pris en compte avec la pondération suivante :

- 1/ La qualité du projet d'exploitation (60%)
- 2/ Montant de la redevance annuelle proposée (40%)

#### **10/ PROCEDURE DE RECOURS**

Tribunal Administratif de Toulon - 5, rue Racine - CS 40510 - 83041 TOULON Cedex 9 -  
Tél : 04.94.42.79.30

#### **11/ DATE LIMITE DE RECEPTION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**

Vendredi 31 mars 2023 à 12h00

#### **12/ DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS : 22 février 2023**